

VILLE DE SAINT LEU LA FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N° AR 2022-25

ARRETE

Objet : Arrêté d'ouverture au public du gymnase Jean Moulin le 3 septembre 2022 à l'occasion du Forum des associations organisé par la commune

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu le décret n°2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de la construction et de l'habitation et fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent

Considérant les observations formulées par le Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise le 20 août 2020 au titre de la sécurité contre l'incendie dans le cadre de l'organisation du Forum des associations le 5 septembre 2020 au Gymnase Jean Moulin,

ARRETE

Article 1 : Est autorisée l'ouverture au public du gymnase Jean Moulin sis avenue des Diablots à Saint-Leu-la-Forêt (95320) le 3 septembre 2022 à l'occasion du Forum des associations organisé par la commune, sous réserve du respect des observations formulées par le Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise le 20 août 2020 au titre de la sécurité contre l'incendie dans le cadre de l'organisation du Forum des associations du 5 septembre 2020 au Gymnase Jean Moulin et sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur à la date du 3 septembre 2022.

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera transmise à la Préfecture du Val d'Oise (Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise).

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 25 août 2022

Le maire certifie que le présent arrêté a été déposé en Sous-Préfecture d'Argenteuil au titre du contrôle de la légalité le 29/08/2022 qu'il a été notifié aux intéressés le 29/08/2022 affiché le 29/08/2022 et précise qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est exécutoire.

Pour le Maire

Sandra BILLET

Pour le Maire



Sandra BILLET

